

15ème législature

Question N° : 44603	De M. Didier Martin (La République en Marche - Côte-d'Or)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > pollution	Tête d'analyse > Lutte contre la pollution médicamenteuse des rivières	Analyse > Lutte contre la pollution médicamenteuse des rivières.
Question publiée au JO le : 01/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Didier Martin interroge Mme la ministre de la transition écologique sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre la pollution médicamenteuse présente dans l'eau des rivières. Cette pollution a désormais atteint un niveau critique. Selon une étude de grande ampleur publiée dans la revue scientifique américaine « PNAS » (*Proceedings of the National Academy of Sciences*), réalisée par 127 chercheurs internationaux à partir d'échantillons de 258 rivières de 104 pays différents, seules trois rivières étudiées (situées en Islande et dans un village indigène d'Amazonie vénézuélienne) ne contiendraient aucune substance médicamenteuse. À titre d'exemple, la Seine en contiendrait 13. Parmi les produits fréquemment retrouvés dans les échantillons, on trouve des antimicrobiens, des analgésiques, des antiépileptiques, des antihistaminiques, des hormones oestroprogestatives, des antidépresseurs, des traceurs d'imagerie par résonance magnétique (ex : gadolinium) ou encore des stimulants comme la caféine. Ces substances sont généralement issues de rejets domestiques (métabolisme, mauvais recyclage), d'effluents de sites de fabrication de substances actives ou de médicaments, de l'élevage, de l'aquaculture, ou encore de rejets hospitaliers. À titre d'exemple, 19 % des rivières analysées dans l'étude américaine contenaient des antimicrobiens à des niveaux excédant les limites de sécurité. Dès lors que cette pollution médicamenteuse est avérée, celle-ci est souvent présente à des niveaux inquiétants. En effet, l'étude précitée rapporte qu'un quart des rivières du monde contiendrait des substances médicamenteuses à des seuils considérés comme dangereux pour l'espèce humaine et les organismes aquatiques. Les conséquences pour l'écosystème sont considérables. La présence d'une pollution pharmaceutique importante contribue tout d'abord au développement d'une antibiorésistance de plus en plus forte, responsable de près de 6 000 décès par an en France. Une fois présentes dans l'eau, ces molécules encore chimiquement actives ont également des répercussions sur la croissance, la reproduction ou encore la mortalité des poissons, algues et crustacés. L'inquiétude quant aux conséquences de cette pollution est d'autant plus grande qu'il est difficile d'évaluer les effets combinés puisque les êtres vivants sont exposés au cours de leur vie, parfois de façon concomitante, à des substances d'origines diverses. Pour lutter contre cette pollution invisible, il est nécessaire d'agir, notamment par le biais d'une optimisation de la consommation de médicaments, d'une lutte intensifiée contre le gaspillage et du développement de systèmes d'élimination et de recyclage performants. Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour garantir des rivières d'eau saine pour l'espèce humaine et les organismes aquatiques.